
Document WSIS/PC-2/DOC/8-F
5 février 2003
Original: anglais

Note du Secrétariat exécutif du SMSI

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE PRÉPARATION
DU SMSI POUR L'ASIE OCCIDENTALE**

(Beyrouth, 4-6 février 2003)

Le rapport ci-joint reçu par le Secrétariat exécutif du SMSI est transmis à la deuxième réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information.

Annexe: 1

VERS UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION EN ASIE OCCIDENTALE: DÉCLARATION DE PRINCIPES

(DÉCLARATION DE BEYROUTH)

Conférence de préparation du Sommet mondial sur la société
de l'information pour l'Asie occidentale

Beyrouth, 6 février 2003

PRÉAMBULE

La Conférence de préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) pour l'Asie occidentale a été convoquée à Beyrouth (Liban) du 4 au 6 février 2003. Ont participé à la conférence les représentants des Etats Membres de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), le Bureau du Caire de l'UNESCO pour les Etats arabes, des organisations et institutions internationales et régionales, le secteur privé et la société civile. Des points de vue et des évaluations ont été échangés sur l'état d'avancement de la technologie de l'information et de la communication dans les pays arabes et les pays de l'Asie occidentale. Les participants ont ensuite élaboré en commun une vision, des objectifs, des priorités, des stratégies et des lignes d'action pour accélérer la transition vers la société de l'information dans les pays de la région.

L'Asie occidentale se caractérise par son instabilité politique. Depuis quelques dizaines années, la région a connu plusieurs crises, des différends et des hostilités qui ont abouti à un état d'"instabilité permanente". Plusieurs pays de la région font l'objet de sanctions lourdes et/ou d'un embargo sur l'importation de produits et de connaissances technologiques qui ont été imposés unilatéralement à l'encontre de la vision générale d'une société mondiale de l'information. Cette situation a profondément influé sur le rythme des progrès et de l'innovation enregistré dans les pays de la région dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Dans ces circonstances, on ne saurait espérer que les réalisations en matière de TIC de l'Asie occidentale aient connu de grands progrès dans la région. Peu nombreux sont les pays de la région qui ont réussi à élaborer en la matière une politique claire et efficace assortie d'un plan d'action prêt à être mis en oeuvre. Les chiffres entrant dans la composition des indicateurs TIC de base (densité de lignes fixes et mobiles, d'ordinateurs, d'utilisateurs et d'hôtes Internet) qui permettent de mesurer le degré de pénétration des TIC dans la région sont de loin inférieurs aux moyennes mondiales. La conférence s'est particulièrement intéressée à la question de la faible pénétration en termes d'utilisateurs et d'hôtes Internet. On a par ailleurs relevé l'absence de services large bande à un coût abordable. On a également souligné la mauvaise répartition des services et des installations TIC entre sociétés rurales et sociétés urbaines et la faible utilisation de l'infrastructure par les segments défavorisés de la société tels que les femmes et les jeunes ainsi que les communautés rurales et les communautés à faible revenu.

S'agissant des applications TIC, les résultats obtenus dans la région en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de ces applications ont été à ce jour modestes, voire faibles. De nombreux organismes gouvernementaux et services publics souffrent d'une bureaucratie pesante et d'une gestion inefficace des affaires publiques et également d'un manque de transparence et d'obligation de rendre des comptes. D'où le besoin accru de moderniser la gestion des affaires publiques et les

administrations grâce à des systèmes de cybergouvernement. Les applications en matière de commerce électronique n'ont pas connu de succès parce qu'elles n'ont pas su répondre aux besoins des utilisateurs en faisant appel aux technologies disponibles. En matière de téléenseignement, alors qu'une révolution se produit au sein des établissements d'enseignement d'autres régions, cette région reste bien en retrait.

Enfin, on a débattu de la question du contenu en arabe. Nombreux sont ceux qui estiment que l'une des principales raisons qui expliquent le faible taux de pénétration de l'infrastructure et des applications TIC tient au fait que le contenu et les instruments en arabe font défaut. La part du contenu en arabe sur le web ne correspond pas à l'importance et à la diffusion dont la langue arabe jouit dans le monde. L'absence de normes concernant les codes et les formats d'échange de données en arabe et la réticence montrée par de nombreux arabes instruits à communiquer en arabe pour leurs transactions commerciales et professionnelles ont également réduit la demande de contenu en arabe dans la région.

Compte tenu de ce qui précède, les Etats Membres de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) et le Bureau du Caire de l'UNESCO pour les Etats arabes se sont entendus sur ce qui suit:

VISION RÉGIONALE DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Le fait que le potentiel qu'offrent les TIC pour améliorer la productivité et la qualité de la vie reste inexploité constitue un problème grave pour de nombreux pays en développement. Si rien n'est fait, ces pays risquent d'être laissés pour compte. Les Etats Membres doivent prendre des engagements et adopter des politiques de grande portée pour transformer la société actuelle en une société de l'information. Le processus permettant cette transformation devrait être durable et équitable. Il devrait également s'inscrire dans la poursuite des objectifs de développement du Millénaire arrêtés par les Nations Unies en vue d'une réduction de la pauvreté et du chômage, d'un relèvement des niveaux d'éducation, d'une amélioration des services sanitaires, d'un renforcement de l'émancipation et d'une réduction des pertes subies par les ressources écologiques. Le droit de communiquer et le droit d'accéder aux informations, qu'il s'agisse des citoyens ou des nations, ainsi que la reconnaissance et l'application des droits relatifs à la propriété intellectuelle et du principe du libre-échange des informations devraient faire partie des droits de l'homme fondamentaux. Il est vital de trouver les moyens pour que la société de l'information réponde plus directement aux besoins des pays en développement. La vision adoptée au niveau régional tend à provoquer un changement d'orientation qui donne aux pays la possibilité de maîtriser les TIC afin de façonner leur avenir sans risquer de perdre leur identité culturelle. Cette déclaration devrait également les aider à transformer les menaces et les défis liés aux TIC et à la mondialisation en possibilités de développement.

OBJECTIFS

- Promouvoir une vision commune en vue du développement d'une société de l'information tant au niveau national que régional.
- Formuler des politiques novatrices et des stratégies en matière de TIC qui facilitent le développement socio-économique, favorisent la réduction de la pauvreté et stimulent la croissance et l'emploi.

- Atteindre les objectifs de développement du Millénaire en transformant la région en une société de l'information et de la connaissance.
- Elaborer un programme d'action visant à atteindre des objectifs concrets aboutissant à la transition vers une société de l'information, en mettant l'accent sur les besoins des jeunes, des femmes et des groupes défavorisés et en choisissant pour ce faire des technologies appropriées et d'un coût abordable à mettre en oeuvre pour combler le fossé numérique.
- Promouvoir la création d'un cadre dans lequel s'inscrivent des partenariats nationaux, régionaux et internationaux dans le but de coordonner les efforts tendant à construire la société de l'information.
- Adopter, pour la mise en oeuvre de politiques/stratégies, des modalités mettant l'accent sur la poursuite d'objectifs tangibles.

PRINCIPES À APPLIQUER POUR METTRE EN PLACE UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

1 Formulation de politiques nationales et régionales en matière de TIC et mise en place d'un cadre législatif et réglementaire

- **Formulation de politiques nationales et régionales claires**

Il est de la plus haute importance de renforcer la capacité de prise de décisions dans le domaine des TIC afin de renforcer les procédures et les institutions servant à cette prise de décisions. Les TIC favoriseront le développement si des efforts et des programmes dans ce sens sont mis en oeuvre dans le cadre d'une stratégie nationale de développement. Les gouvernements sont les principaux acteurs qui, agissant de concert avec le secteur privé et la société civile, s'efforcent d'assurer à tous l'accès à la technologie de l'information au service du développement. Il leur faut énoncer leur propre vision nationale, mobiliser au plus haut niveau la volonté politique nécessaire, élaborer des cadres stratégiques nationaux, arrêter des priorités nationales et créer un environnement favorable à la diffusion rapide, au financement, au développement et à l'utilisation des technologies de l'information.

- **Suppression des obstacles sociaux et culturels qui empêchent la transformation de la société en une nouvelle société de l'information**

Les pays de la région présentent des caractéristiques socio-économiques variées dans la mesure où ils appartiennent aussi bien à la catégorie des pays à faible revenu qu'à celle des pays à fort revenu. Le taux d'analphabétisme et les niveaux de pauvreté sont élevés. La faible participation des femmes et le manque de débouchés sur le marché du travail régional constituent également des problèmes épineux. L'instabilité politique permanente, les sanctions et l'embargo sont considérés comme des obstacles majeurs.

- **Réforme juridique, réglementaire et de la politique générale**

L'existence d'un cadre juridique favorable et prévisible constitue une condition préalable importante pour renforcer la confiance dans les TIC et le commerce électronique et pour promouvoir ainsi leur développement et leur diffusion. Même si, de l'avis général, l'infrastructure juridique actuelle peut globalement s'appliquer aux transactions par voie électronique, la plupart des lois nationales ont été élaborées avant l'instauration des systèmes électroniques. Il conviendrait de procéder, lorsqu'il y a lieu, à un examen des textes législatifs pertinents afin de déterminer et de supprimer les facteurs qui

empêchent les entreprises d'utiliser les TIC, particulièrement dans le domaine du commerce électronique. Il est un fait que le commerce électronique pose un certain nombre de problèmes juridiques et soulève des questions et des incertitudes en ce qui concerne la validité, l'effet légal et la force exécutoire des transactions menées par voie électronique dans un environnement juridique fondé sur le papier. Les règles en vigueur en droit national et international concernant l'utilisation de documents écrits et de signatures manuscrites dans les transactions commerciales internationales sont considérées comme des obstacles majeurs au développement du commerce électronique au niveau mondial. Des problèmes juridiques entravent également les transactions électroniques dans les domaines suivants: protection des données, fiscalité, tarifs douaniers, sécurité et authentification, droits relatifs à la propriété intellectuelle, confidentialité, responsabilité des fournisseurs de services Internet, contenu illicite et nuisible, gouvernance par l'Internet, systèmes de paiement par voie électronique, protection du consommateur, juridiction, droit applicable et mécanismes de règlement des différends.

- **Adoption de normes et de règles**

Les gouvernements de la région devraient sérieusement envisager d'adopter des normes et des règles bien arrêtées en matière de TIC, particulièrement celles considérées comme liées à la langue. Ces normes et règles devraient répondre aux besoins des utilisateurs pour l'échange d'informations et permettre des recherches et une navigation simples ainsi que l'éventail le plus large possible d'accès aux systèmes.

2 **Infrastructure des TIC**

- **Renforcement et intégration de l'infrastructure afin de réduire la fracture numérique**

La technologie s'améliore notablement et les coûts baissent mais il faut veiller à ce que tous les segments de la population aient accès aux informations. Ce n'est toujours pas le cas dans de nombreux pays en développement. Les communautés rurales et les segments pauvres de la population n'ont toujours pas les moyens de se payer des services d'information. Les informations et les connaissances qui en résultent devraient être considérées comme vitales, prioritaires et être fournies en conséquence grâce à une combinaison de technologies nouvelles plus efficaces, d'un accès commun partagé, de systèmes ouverts et de la fourniture d'un service universel.

Par ailleurs, une infrastructure régionale devrait être mise en place pour faciliter l'échange entre les pays et éviter l'effet du réseau en étoile qui fait que l'information quitte la région et y revient après avoir transité par d'autres régions. Le développement de l'infrastructure nécessaire à la connectivité exige que certaines politiques publiques données se complètent afin d'assurer cette connectivité et la participation du secteur privé. Il est essentiel de prendre des mesures pour assurer la libéralisation, la privatisation et la concurrence et pour supprimer les droits excessifs.

- **Elaboration d'indicateurs TIC appropriés**

Il est souhaitable de mettre au point des indicateurs propres aux TIC qui traduisent de manière réaliste les besoins et les résultats des pays en développement. Ces indicateurs devraient tenir compte des conditions particulières aux pays en développement qui font que plusieurs personnes partagent souvent l'accès à l'Internet et où toute une collectivité peut partager l'utilisation d'équipements et d'infrastructures TIC. Des objectifs devraient également être fixés pour étudier la pénétration des services TIC au sein des collectivités urbaines et rurales.

- **Gouvernance de l'Internet et des ressources TIC**

La question de la sécurité de l'Internet est essentielle pour la région. Aux plans national et régional des efforts devraient être entrepris de manière coordonnée en tenant compte de l'importance d'une infrastructure et d'un échange de données offrant une sécurité conforme aux normes et lignes directrices internationales.

- **Obtention de noms de domaine nationaux**

La responsabilité des répertoires racine et des noms de domaine devrait incomber à une organisation internationale appropriée et devrait tenir compte des problèmes de multilinguisme. Les noms de domaine génériques de premier niveau des pays et l'assignation d'adresses IP (protocole Internet) devraient relever du droit souverain des pays. La souveraineté de chaque pays devrait être protégée et respectée. La gestion de l'Internet devrait être multilatérale, démocratique et transparente et devrait tenir compte des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile.

3 Applications TIC

- **Mise en oeuvre et normalisation des applications de cybergouvernement**

Le cybergouvernement, grâce à l'accès à l'information, donne aux citoyens les moyens d'améliorer l'interaction avec l'activité commerciale et industrielle et permet d'assurer une meilleure fourniture de services publics aux citoyens ainsi qu'une gestion plus efficace des affaires publiques. Les avantages qu'on en retire peuvent être un plus grand confort, une plus grande efficacité du système économique, une transparence accrue et la réduction de la corruption, ce qui donne davantage aux pays en développement la possibilité d'attirer des investissements étrangers et une aide financière. Le service public de base devrait être fourni en ligne dans des délais préétablis. On enregistre déjà des progrès modestes dans les pays de la région mais de nombreux services continuent d'offrir une interactivité limitée en raison du manque de connaissances et de formation qui caractérise le citoyen moyen.

Il est essentiel d'instaurer les concepts tels que la cyberdémocratie et la cybergouvernance dans le processus de prise de décisions des administrations locales et des gouvernements. Il faudrait mettre en place une procédure de contrôle des applications utilisées pour la gestion des affaires publiques et de suivi des résultats obtenus. La mise en place d'un accès sûr et homogène aux services de cybergouvernement dépend du déploiement et de la bonne utilisation des moyens électroniques d'authentification. L'accès aux services publics devrait se trouver facilité si l'on assure un contenu multilingue qu'on rend accessible sur diverses plates-formes. Des initiatives concernant le cybergouvernement devraient être prises aux niveaux régional, national et local. De bons résultats pourraient être obtenus dans la région grâce aux activités du réseau UNPAN et du groupe d'étude créé à la CESA0 sur ces activités. On espère qu'un organisme international compétent mettra en place des normes générales de cybergouvernement qui permettent aux différents gouvernements de procéder à une mise en oeuvre selon des pratiques acceptées.

- **Promouvoir les programmes et les projets de téléenseignement**

Les Etats Membres devraient veiller à ce que toutes les écoles, les universités et les autres institutions d'éducation aient accès à l'Internet et aux multimédias pour leurs activités d'enseignement, de formation, de recyclage et de recherche. Un soin particulier doit être apporté à la formation des enseignants pour qu'ils s'adaptent au nouvel environnement éducatif. Il convient d'identifier les problèmes juridiques, économiques et sociaux qui sont considérés comme des obstacles au développement du téléenseignement. Les réseaux d'enseignement offrent des

possibilités d'éducation à tous les segments de la société et donnent aux groupes défavorisés potentiellement les moyens d'apprendre en tout lieu et en tout temps. Il faut modifier l'état d'esprit qui prévaut vis-à-vis de la gestion de l'éducation, de la conception des programmes, de l'autoapprentissage et de l'enseignement à distance.

- **Application à la télésanté**

Les applications en matière de soins de santé par l'intermédiaire de réseaux pourraient donner des possibilités sans pareille aux patients aussi bien qu'aux médecins, particulièrement dans les pays en développement pour autant que l'infrastructure permette ces applications. Les soins de santé reposent de plus en plus sur l'information. Les systèmes de gestion hospitalière doivent être encouragés et l'Internet de plus en plus utilisé pour obtenir des informations médicales. Les réseaux d'information sanitaire entre les points où les soins sont dispensés tels que les hôpitaux, les laboratoires et le domicile des patients, les cartes de santé électroniques et les services de santé en ligne ont déjà été mis en place ou leur mise en place est déjà envisagée dans de nombreux pays développés. Les Etats Membres devraient tirer parti du succès rencontré dans ce domaine.

- **Restructuration en vue du commerce électronique**

La restructuration des mécanismes commerciaux pour recourir aux technologies numériques est essentielle à la région, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les pouvoirs publics devraient, dans leurs politiques, appuyer ce processus. Ces politiques devraient également viser à renforcer l'esprit d'entreprise dans le milieu commercial. Les pays en développement peuvent axer leurs efforts sur les échanges commerciaux faisant appel aux TIC avant d'en arriver au commerce électronique proprement dit. Le commerce électronique a eu à ce jour un effet limité dans de nombreux pays de la région, très peu d'organisations se sont engagées dans le nouvel environnement que suppose le commerce sur l'Internet. Les législations doivent être revues afin d'éliminer les facteurs qui empêchent les entreprises de commercer sur l'Internet. Les procédures bancaires et les problèmes de sécurité associés aux paiements et à l'authentification des transactions expliquent également la réticence actuelle à l'égard des procédures de commerce électronique.

- **Mise au point d'applications et d'outils à contenu électronique**

La région présente une caractéristique unique par rapport aux autres régions du monde en ce que les peuples qui l'habitent partagent la même culture et la même langue. Des mesures devraient être prises activement pour encourager la production d'un contenu en arabe. Il s'agit notamment de créer les conditions nécessaires au développement d'une industrie capable de créer un contenu numérique et des multimédias locaux, en adoptant notamment des dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle, en encourageant la mise au point d'outils de gestion de la langue arabe (y compris des noms de domaine en arabe) dans le but de promouvoir le multilinguisme et les investissements dans des projets visant à la promotion de cet objectif.

- **Lancement d'autres applications**

La plupart des secteurs économiques et sociaux de la région manquent d'applications qui aident les cadres à prendre des décisions et renforcent l'efficacité interne des entreprises ce qui leur donnerait les moyens de produire des produits et des services meilleurs et plus compétitifs. Les secteurs tels que l'agriculture, l'irrigation, l'industrie, le transport, le tourisme et l'environnement tireraient un grand profit de l'utilisation d'outils et de logiciels efficaces tels que le SIG, pour résoudre les problèmes qu'ils rencontrent.

4 Secteur de la production et services des TIC

- **Renforcer la capacité de production des TIC**

Le secteur des TIC a peu à peu gagné en importance, notamment dans les pays développés. Mais cela n'a guère eu d'effets dans la région qui accuse un retard en ce qui concerne la capacité de fabrication des TIC, les importations de technologies TIC et, ce qui est plus important, la recherche-développement, les programmes de pépinière d'entreprises et les investissements en capital-risque. Dans la région, le secteur des TIC représente une part négligeable du produit national brut du secteur de la production. Il est essentiel que les gouvernements encouragent les investissements dans la création de moyens régionaux de production des TIC. Si le secteur de la production des TIC commence à croître plus rapidement que le reste de l'économie, il est prévu qu'il contribuera notablement à la croissance et à la productivité dans la région.

- **Amélioration des services des TIC**

La demande accrue d'applications devrait créer une dynamique favorable à la mise en place d'un environnement qui amène le secteur privé à investir et à relever les défis que suppose la mise en oeuvre des applications dans le cadre de la transition vers la société de l'information. La demande créée par les applications destinées au cybergouvernement, au téléenseignement, à la télésanté et au commerce électronique devrait entraîner l'instauration et le développement de nouveaux services.

5 Renforcement des capacités en matière de TIC

- **Renforcement des capacités grâce à l'éducation et à la formation**

Il est de la plus haute importance de mettre en place et d'exploiter des systèmes d'éducation, d'établir de nouvelles modalités institutionnelles, y compris les programmes d'éclosion d'entreprises et d'appui au lancement d'entreprises à caractère technologique ainsi que d'autres formes de promotion des entreprises et de mettre en place des réseaux de formation et d'évaluation des technologies qui tendent spécifiquement à créer des systèmes éducatifs. Il conviendrait d'étudier la possibilité de mettre en place des écoles virtuelles d'enseignement et de recherche de niveau universitaire gérées en commun par diverses universités de la région. Il faut encourager activement la conception, la production et la diffusion à tous les niveaux de systèmes éducatifs reposant sur les TIC. Il faut s'attacher sérieusement à renforcer l'exploitation rationnelle, socialement et économiquement durable et culturellement enrichissante des avantages qu'offrent les TIC pour améliorer l'éducation et la formation.

- **Renforcement des institutions**

Les capacités institutionnelles à collecter, organiser, stocker et partager les informations et les connaissances ont une importance aussi critique que les capacités humaines. En fait, elles constituent un complément nécessaire à ces dernières et doivent être développées de manière à bénéficier des avantages de la société de l'information. L'application de la technologie de l'information dans les institutions publiques telles que les écoles, les hôpitaux et les dispensaires, les bibliothèques, les services et les organismes publics doit être poursuivie. Une attention particulière doit être accordée aux activités de recherche-développement grâce à la création de centres d'excellence dans des domaines technologiques bien définis. Il convient également d'entreprendre des programmes qui renforcent la capacité des PME à devenir compétitives au plan mondial grâce aux TIC.

MESURES À PRENDRE EN PRIORITÉ EN CE QUI CONCERNE LES TIC

- **Politique générale concernant les TIC et création d'un environnement favorable:** Elaborer une politique pragmatique grâce à des initiatives claires tendant à la suppression des barrières socio-économiques qui séparent les segments favorisés et défavorisés de nos sociétés.
- **Infrastructure des TIC:** Réduire la fracture en matière d'information et de communication et fournir des services à un prix abordable pour veiller à ce que les TIC soient, de manière homogène, à la portée de tous.
- **Cybergouvernement:** Permettre une réforme de l'administration publique qui assure transparence, obligation de rendre compte et bonne gouvernance.
- **Commerce électronique:** Renforcer grâce aux réseaux électroniques les transactions intrarégionales en matière de commerce et d'exportation.
- **Téléapprentissage et téléenseignement:** Assurer la disponibilité pour tous en continu des informations et des connaissances, renforçant ainsi les possibilités d'emploi pour tous.
- **Cybercontenu:** Encourager l'établissement de normes, du contenu numérique en arabe sur des supports électroniques sur l'Internet ainsi que sa présence et sa gestion.
- **Secteur de la production et des services des TIC:** Encourager la création de moyens endogènes au sein de la région permettant de répondre à la demande régionale et d'assurer éventuellement des exportations.
- **Renforcement des capacités:** Sensibiliser tous les citoyens aux TIC et à la société de l'information tout en augmentant les investissements dans l'éducation et la formation, notamment l'éducation supérieure de qualité et les programmes et les recherches universitaires qui répondent aux besoins prioritaires de la région.

VERS UNE STRATÉGIE DES TIC

Mettre au point une stratégie implique de comprendre ce que l'on veut promouvoir, où le promouvoir et comment délimiter et mettre en oeuvre des activités pour atteindre le plus grand effet possible. Il s'agit de tirer profit des efforts déployés aux plans national, régional et mondial. Au niveau national, tous les pays ou presque ont reconnu l'importance des TIC au service du développement. Des initiatives régionales telles que celles prises par la Ligue des Etats arabes, le programme du PNUD pour l'utilisation des TIC au service du développement de la région arabe (ICTDAR) et le programme régional de l'UNESCO promettent de donner de bons résultats. Des initiatives mondiales telles que le Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC constituent un centre d'échange pour les meilleures pratiques en matière de TIC. Le financement devrait viser les marchés de capitaux régionaux afin de fournir des capitaux-risques et des fonds d'investissement permettant de faire démarrer des entreprises et des projets faisant appel aux TIC qui aient une dimension régionale. Le financement doit également encourager les dépenses publiques à long terme en matière de recherche-développement et d'enseignement supérieur afin de permettre de maîtriser et d'adapter des solutions particulières recourant aux TIC. Il s'agit de prendre des mesures d'incitation et d'élaborer des régimes réglementaires qui renforcent les capacités du secteur privé en termes de développement des ressources humaines et de renforcement des infrastructures et des institutions. Il conviendrait de mettre en place des régimes fiscaux qui assurent des abattements et des avantages à l'intention des entreprises TIC émergentes.

Les Etats Membres devraient veiller à ce que les besoins de toutes les parties concernées soient pris en compte dans le processus d'évolution vers la société de l'information. La stratégie retenue devrait tenir compte des besoins particuliers de communautés très diverses et devrait répondre aux objectifs de l'économie nationale des Etats Membres. Des moyens, aussi bien quantitatifs que qualitatifs, devraient être déployés faisant appel à des indicateurs, à des dates butoirs et à d'autres mesures efficaces de suivi des résultats. Les stratégies régionales devraient encourager la création de marchés plus vastes, en assurant aux investissements et à la coopération régionale un environnement concurrentiel viable.

La technologie de l'information est un élément déterminant dans les mécanismes de mondialisation et d'interdépendance liés à l'apparition d'une économie mondiale fondée sur les réseaux de connaissances. Il est essentiel de créer des partenariats entre toutes les parties, les pays développés et les pays en développement (particulièrement entre pays en développement), les secteurs privé et public, ainsi que les organisations appartenant à la société civile et les ONG. Les efforts déployés pour intégrer de manière satisfaisante les économies des pays en développement dans l'économie mondiale, pour renforcer l'emploi, éliminer la pauvreté et assurer un développement humain durable doivent tenir pleinement compte du rôle de la technologie de l'information comme élément moteur de cette nouvelle économie. L'aide internationale et les partenariats jouent un rôle particulièrement important dans le développement du secteur TIC vertical. Cette aide devrait être encouragée et être assortie d'un minimum de conditions, voire d'aucune.

Il conviendrait d'adopter des méthodes d'organisation qui combinent le plus efficacement possible les compétences et les ressources tant du secteur public que du secteur privé de manière à stimuler les investissements, notamment l'exemption des taxes à l'importation et à l'exportation de produits et de services TIC. Au moment d'envisager la création d'une institution capable de mener à bien une stratégie de promotion des investissements, il faut tenir compte à la fois du cadre institutionnel de l'organisme, de sa structure interne, de sa capacité et de ses compétences commerciales. Pour mettre au point une stratégie de promotion des investissements, il faut déterminer les objectifs à court et long terme de cette promotion et trouver l'équilibre approprié entre les diverses activités de promotion des investissements compte tenu de facteurs importants tels que l'environnement en matière d'investissements, les avantages comparatifs du pays et de la région et les événements à l'échelle mondiale, en tenant compte également de l'évolution de ces facteurs.

SUIVI

La présente déclaration, après avoir été soumise à la deuxième réunion du Comité de préparation du SMSI (PrepCom2) en tant que contribution régionale au processus de préparation du Sommet, devrait fournir des principes directeurs et des orientations aux gouvernements et au secteur privé dans leurs efforts pour élaborer des politiques et pour prendre les mesures nécessaires afin d'assurer une participation dynamique de la région à l'ère de l'information.